



**COMMUNE DE MEGEVETTE**  
**Procès verbal du Conseil Municipal**  
**du jeudi 25 juillet 2024**

**AFFICHÉ le 26/07/2024- N° D'ORDRE : 31/2024**

Nombre de  
conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 19 juillet 2024.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MEYNET-CORDONNIER Max, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

ABSENTS : GAMBARINI Julien ;

ABSENTS EXCUSES : CONTAT Jean-Noël a donné pouvoir à DECROUX Rémy ; MICHELENA Yves a donné pouvoir à BEGAIN Nicolas ; MOLLIAT Jean-Baptiste a donné pouvoir à MEYNET-CORDONNIER Max ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy DECROUX ;

**ORDRE DU JOUR**

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATIONS SUR LES SURFACES COMMUNALES ENTRE LA COMMUNE ET LES ALPAGISTES
3. NOMINATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION PETITE ENFANCE ET COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE DE LA CC4R
4. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE MEGEVETTE - 2025
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Rémy DECROUX est désigné secrétaire de séance.

**LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUIN 2024**

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

**1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

/.

**2. CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE SUR LES ALPAGES COMMUNAUX DE MEGEVETTE**

*N° D26\_2024*

Depuis 1986, les alpages communaux étaient loués via une convention pluriannuelle de pâturage unique au Groupement Pastoral (GP) de Mégevette. Suite à la dissolution du GP en 2023, la commune a souhaité mettre en place des contrats de location individuels avec chacun des exploitants anciens membres du GP. Dans cette mission, la commune a sollicité l'appui technique de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie. Ainsi, des entretiens individuels avec chaque exploitant se sont déroulés courant du mois de juin pour faire le point sur les modes d'exploitation des alpages communaux (chargement animal, dates de pâturage, conduite du troupeau, ressource en eau) et échanger sur les besoins de travaux éventuels. Ces entretiens ont également permis de mettre à jour les surfaces exploitables des alpages et d'avoir une vision précise de la répartition des surfaces entre les différentes exploitations agricoles utilisatrices en lien avec leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune).

En lien avec l'équipe municipale de la commission agricole qui s'est réunie le 16 mai 2023, il a été convenu de repartir sur des contrats type Conventions pluriannuelles de pâturage pour une période initiale de 6 ans. A la demande des élus, la valeur locative des alpages n'a pas été actualisée selon le barème

préfectoral en vigueur mais est restée identique au prix fixé dans l'ancienne convention signée avec le GP, sur la base de 9,50 € l'hectare exploitable.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les propositions de nouvelles conventions pluriannuelles de pâturage établies à compter de la saison pastorale 2024 (il est entendu qu'une saison pastorale s'étend du 1er mai au 30 octobre) comme suit :

Unité pastorale	Locataire	Surface exploitable louée (ha)	Prix de location (herbe)
Alpages La Bray (Bas) et La Diumaz	GAEC Pré Jean-Pierre (Mieussy)	21 ha	199.50 €
Alpage La Bray (Haut)	GAEC LARPAZ (Onnion)	37 ha	351.50 €
Alpage Sur le Creux	EARL La Pierre à l'Aigle (Mégevette)	54 ha	513.00 €
Alpage Les Bétets	GAEC Le Grand 16 (Mégevette)	33 ha	313.50 €
Alpage Les Parchets	Exploitation individuelle Bernard GAL (Arbusigny)	40 ha	380.00 €
Alpage Les Fangles	GAEC La Ferme de Bécadou (Mégevette)	0.6 ha	9.50 €
Alpage Les Fangles 2	Exploitation individuelle Nicolas BOSSON (Mégevette)	15 ha	142.50 €
Alpage Sous Miribel	GAEC Les Tarentaises (Mégevette)	26.5 ha	251.75 €

A la demande de l'équipe municipale, des mentions spécifiques ont été formulées dans l'article 13 « clauses diverses » des nouvelles conventions pluriannuelles de pâturage : mise en place de clôtures obligatoires sur les terrains loués, précautions vis-à-vis de la ressource en eau, aménagements spécifiques pour la traite mobile...

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

- Approuve les projets de conventions pluriannuelles de pâturage à établir sur les alpages communaux de Mégevette à compter de la saison pastorale 2024 ;
- Approuve l'inscription des recettes de locations des alpages au budget communal 2024 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, procéder à l'ajustement du contenu des conventions le cas échéant, en lien avec les exploitants preneurs
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette présente délibération et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

### **3. EXPLOITATION DE L'ALPAGE COMMUNAL LES JOTTIS 2024 : REPARTITION DES SURFACES ET MISE EN PLACE DES CONTRATS DE PRETS A USAGE**

*N° D27\_2024*

L'alpage communal Les Jottis d'une surface cadastrale de 45 ha était exploité au sein du Groupement Pastoral de Mégevette par les exploitations GAEC Le Grand 16 et GAEC La Ferme de Bécadou qui se répartissaient les surfaces.

Suite à la dissolution du GP en 2023 et au travail engagé par la commune pour la mise en place de contrats de location type convention pluriannuelle de pâturage en direct avec les exploitants sur chacun des alpages communaux ; le secteur des Jottis qui s'est particulièrement refermé depuis plusieurs années en raison d'une sous exploitation des surfaces et du manque de ressource en eau fait l'objet d'une expérimentation pour la saison 2024.

En effet, la municipalité a souhaité faire appel à un exploitant moutonnier présent sur la commune voisine de Bellevaux pour l'entretien d'une surface de 8 hectares environ située au cœur d'alpage particulièrement colonisée par les ligneux. La commune souhaiterait que l'intervention de petits ruminants en complémentarité des génisses puissent renforcer la pression de pâturage et ainsi améliorer l'entretien de la montagne.

Dans cette perspective, une rencontre entre les élus, les deux GAEC et l'exploitant moutonnier, Sébastien BAUD, en présence de la SEA 74 s'est organisée le 18 avril dernier pour échanger sur les modalités d'exploitation de l'alpage envisagée en 2024 par la municipalité propriétaire.

Sur recommandations de la SEA 74, il a donc été proposé d'établir des contrats de prêts à usage avec les trois exploitations sur le secteur des Jottis pour la saison 2024. Ces contrats courent du 1er mai au 30 octobre 2024.

S'agissant de contrats précaires, il est entendu que ceux-ci sont établis à titre gracieux. A l'issue de la saison pastorale, il a été convenu qu'un bilan serait établi dans l'objectif de pouvoir définir un mode

d'exploitation optimal entre les différentes parties en vue de l'établissement de futures conventions pluriannuelles de pâturage en 2025.

Ainsi, la répartition des surfaces a été définie comme suit entre les trois bénéficiaires :

- GAEC Le Grand 16 avec 12 hectares exploitables dédiés au pâturage de 25 génisses
- Exploitation individuelle Sébastien BAUD avec 8 hectares exploitables dédiés au pâturage de 100 brebis suitées
- GAEC La Ferme de Bécadou avec 18 hectares exploitables dédiés au pâturage de 25 génisses

En parallèle de l'expérimentation menée aux Jottis cette année, la commune souhaite entreprendre des travaux d'amélioration de la ressource en eau sur l'unité pastorale, à savoir la création d'un stockage suffisant avec adduction et création de points d'abreuvement pour mieux répartir la ressource dans les différents secteurs de l'alpage. L'ensemble des parties reconnaissent en effet que l'augmentation de la pression de pâturage des troupeaux ne peut pas être envisagée sans travaux conséquents sur la ressource en eau. La commune s'est ainsi rapprochée de l'expertise d'un hydrogéologue pour l'accompagner dans ce projet.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

- Approuve la répartition des surfaces de l'alpage des Jottis et le mode d'exploitation envisagé dans le cadre de l'expérimentation pour l'année 2024 ;
- Approuve les projets de contrats de prêts à usage établis à l'attention des trois exploitations bénéficiaires pour la saison pastorale 2024 ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, procéder à l'ajustement du contenu des contrats le cas échéant, en lien avec les exploitants preneurs
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'application de cette présente délibération et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

#### **4. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE DE LA CC4R**

*N° D28\_2024*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un nouvel élu de la commune à la commission Petite Enfance de la CC4R en remplacement de Madame Mathilde FAVRAT, conseillère démissionnaire ;

Il propose que le conseil municipal désigne Madame Aurélie GRANGER COESNON ;

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

DECIDE d'adopter la nomination de Madame Aurélie GRANGER COESNON à commission Petite Enfance de la CC4R, en remplacement de Madame Mathilde FAVRAT.

#### **5. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE MEGEVETTE – 2025**

*N° D29\_2024*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Les parcelles V et 1 sont proposées par l'O.N.F., et sont retenues pour des coupes irrégulières.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,  
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)*

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté dans le tableau ci-annexé ;
- DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé ;
- PRECISE pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- AUTORISE le Maire à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'ONF à l'issue du martelage pour les coupes vendues sur pied ;
- AUTORISE l'ONF à procéder la vente de gré à gré des bois sur pied aux particuliers à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente, en cas de lot de faible valeur et en l'absence de dangerosité signalée par l'ONF ;
- PRECISE que des lots d'affouages seront envisagés pour l'avenir.

## 6. DEVIS

- ENTREPRISE CHATEL DECOR : Fourniture et pose d'un sol PVC pour un appartement du Presbytère pour un montant de 2 438.40 € TTC – Devis approuvé

## 7. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
PC07417423C0010M01	30/05/2024	Mme MISITI Laëtitia 11 chemin du Meuraz 74440 Mieussy	Route des moulins	Condamnation d'une porte. Création d'une petite fenêtre dans la buanderie. Fermeture de l'appentis et création d'une porte	Demande de pièces complémentaires le 19/06/2024. Pièces compl. réceptionnées le 08/07/2024 <b>Arrêté favorable 19/07/2024</b>
PC07417423C0004T01	19/06/2024	M. GRIVAZ Bernard 519 route du Fillian Le Jorat 74490 ONNION	Route de la Place	Transfert de permis	<b>Arrêté favorable 01/07/2024</b>
PC07417424C0001	04/07/2024	M. GAMBARINI Julien et Mme SALOME Emilie 410 route de la Combaz 74490 MEGEVETTE	Idem	Extension d'une maison existante	
DP07417424C0014	24/05/2024	Mme GENLOT, M. ROUPIOT	1121 route de Dorjon	Installation d'une clôture	<b>Arrêté favorable 21/06/2024</b>
DP07417424C0016	06/06/2024	M. MEYNET Alexandre 5054 route de la Chèvrerie 74470 BELLEVAUX	Route du col de Jambaz, Chez Bastard	Réfection de la toiture et des façades à l'identique (tôles et bois). Modification de l'ouverture de la porte de battant à coulissant	<b>Arrêté favorable 03/07/2024</b>
DP07417424C0017	06/07/2024	Mme GRIVAZ Géraldine 256 chemin de la Culaz, 74490 MEGEVETTE	Idem	Installation d'un garde-corps métallique	<b>Arrêté favorable 19/07/2024</b>
DP07417424C0018	12/07/2024	M. LANOTTE Mickaël 532 route du Château 74490 MEGEVETTE	Idem	Création d'un carport	Demande de pièces complémentaires le 19/07/2024

## 1. DIVERS

- Organisation des pots d'accueil pour les gites,
- Exposition à la Crypte « les pieds dans le plat » avec plusieurs animations,
- Fête de Mégevette le 04 août prochain.

*Séance levée à 21 heures 00*

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE  
LE 26 SEPTEMBRE 2024 A 19H30 A LA SALLE DES FETES**

M. le Maire,  
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,  
Monsieur Rémy DECROUX

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an  
ci-dessus. Pour extrait conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal.*